

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 8 février 2017	Exécuté par	Délai
<p><b>Présents :</b></p> <p>Dominique Ludi, vice-président            Claudio Pisani, secrétaire général            Fabrice Goncalves, trésorier            Martine Merazzi, secrétaire administrative            Pierre Dupanloup, consultant            Carl Buchmann, membre</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p>Jérôme Picot, président            Michel Jaeggli, membre</p> <p><b>Invitée:</b></p> <p>Sabine Dubois, déléguée à la promotion économique de la Ville de Versoix</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>M. Picot ne pourra plus être présent jusqu'à fin mai en raison de convocations d'audience au Tribunal des Prud'hommes prévues tous les mardis et mercredis.</p> <p>M. Pisani nous indique que M. Picot est « sortant » du comité de l'ADDER (pas démissionnaire dans l'immédiat mais le sera lors de l'Assemblée Générale).</p> <p><b>Ordre du jour :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constatation de la validité de la constitution du comité</li> <li>2. Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2017</li> <li>3. Suivi des tâches en suspens</li> <li>4. Synthèse de la visite du 23 janvier des autorités de la Municipalité de Mies</li> <li>5. Situation des comptes : bilan et compte de résultat 2016</li> <li>6. Calendrier et liste des entreprises à visiter - Admissions, démissions</li> <li>7. Date limite d'envoi de la convocation à l'AG du 29 mars 2017</li> <li>8. Documents à annexer à la convocation</li> <li>9. Ordre du jour de l'AG du 29 mars 2017 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• rapport de la présidence</li> <li>• rapport du trésorier</li> <li>• rapport des vérificateurs aux comptes (Vincent Bardet et Marc-André Cartier)</li> <li>• rapport des activités 2016 (caisses à savon/fête de la jeunesse concours costumes de l'Escalade)</li> </ul> </li> </ol>		

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 8 février 2017	Exécuté par	Délai
<ul style="list-style-type: none"> <li>• projets 2017 (recrutement nouveaux adhérents par les membres recrutement de nouveaux adhérents par les membres du comité [visites])</li> <li>• présentation du budget 2017 (cotisations actuelles maintenues)</li> <li>• élection du comité : candidatures</li> <li>• élection des deux vérificateurs aux comptes 2017</li> </ul> <p>10. Divers</p> <p>1. <u>Constatation de la validité de la constitution du comité</u></p> <p>Le comité a été convoqué conformément aux statuts. Le quorum est atteint pour adopter des décisions (5 membres présents). Il est donc valablement constitué.</p> <p>2. <u>Approbation d procès-verbal du 11 janvier 2017</u></p> <p>Au point 3, Mme Dubois précise qu'il s'agit d'activités d'infrastructures de « macro-économie » et non pas de « micro-économie » concernant la FIVEAC.</p> <p><b>Décision :</b> En fin de procès-verbal, les tâches en suspens seront dorénavant reportées.</p> <p>Le procès-verbal du comité du 11 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.</p> <p>3. <u>Suivi des tâches en suspens</u></p> <p>M. Merazzi a repris contact avec M. Patrick Benoît, garage du Nouveau Salon SA, Le Grand-Saconnex qui lui a répondu vouloir encore consulter les documents d'adhésion à l'ADER.</p> <p>Suite à notre courrier du 16.06.2016 (remise documents d'adhésion), le secrétariat a pris contact avec Mon Joli Trésor à Versoix qui renonce à adhérer à l'ADER dans l'immédiat.</p> <p>Les démissions de MM. Courtois et Bardet feront l'objet d'un accusé de réception en bonne et due forme.</p> <p>Remarque concernant les démissions reçues courant 2016, les cotisations sont dues dans leur intégralité. A suivre par le secrétariat.</p> <p>4. <u>Synthèse de la visite du 23 janvier des autorités de la Municipalité de Mies</u></p> <p>La rencontre s'est bien passée, discussions positives. Une réunion des</p>	<p>MM</p> <p>MM</p> <p>MM</p>	<p>lprp</p> <p>lprp</p>

Procès-verbal, séance de comité du mercredi 8 février 2017	Exécuté par	Délai
<p>entreprises de Mies est prévue et sera organisée par la municipalité. L'ADDER pourra s'exprimer à cette occasion et avec le soutien de la municipalité de Mies, celle-ci pourra également se présenter à l'assemblée des syndics de Terre Sainte. Ils sont disposés à recevoir l'ADDER en septembre.</p> <p><b>Décision :</b> Projet de lettre élaboré par C. Pisani</p>	<b>CP</b>	<b>8.3</b>
<p>5. <u>Situation des comptes : bilan et compte de résultat 2016</u></p> <p>Au 8 février 2017, le compte de l'ADDER auprès de la Banque Raiffeisen présente un solde de CHF 14'136.80.</p> <p>Les comptes doivent être finalisés mais un petit bénéfice de CHF 2'800.00 semble se dégager pour autant que les cotisations encore dues soient entièrement réglées.</p> <p>Les comptes seront soumis dès que possible aux vérificateurs des comptes qui sont MM. Vincent Bardet et Marc-André Cartier, le suppléant étant M. Joaquim Da Silva.</p> <p>6. <u>Calendrier et liste des entreprises à visiter – admission, démissions</u></p> <p>Début 2016, l'ADDER comptait 47 membres et aujourd'hui 31.</p> <p>Démissions : voir point 3.</p> <p>Le résultat des entreprises à démarcher est soumis aux membres du comité sous forme de tableau. A ce jour, deux rendez-vous sont fixés :</p> <p>Restaurant Les Régates, Versoix : rendez-vous avec M. J.-J. Cartier (au restaurant) le vendredi 24 février à 7h30.</p> <p>Grisoni Lacroix Fleury SA, Mies : rendez-vous avec M. Olivier Fleury (en son bureau) le vendredi 24 février à 8h35 précise.</p> <p>Une demande d'adhésion a été envoyée à Sans Contre Façon, coiffeur à Coppet qui est intéressé par l'ADDER. A suivre par le secrétariat.</p> <p><b>Décision :</b> Envoyer les listes des entreprises aux membres du comité.</p> <p>Mme Dubois se propose de participer également au pointage des entreprises de Versoix.</p>	<p><b>MM</b></p> <p><b>MM</b></p>	<p><b>lprp</b></p>



Procès-verbal, séance de comité du mercredi 8 février 2017	Exécuté par	Délai
<p>La « double casquette » du poste de secrétaire rémunéré, membre ADER et membre du comité est mise en discussion.</p> <p>M. Merazzi propose aux membres du comité de ne plus facturer la prise des procès-verbaux. Cela part d'une volonté de donner à l'ADER « un souffle d'air ». Elle se dit toutefois prête à continuer à prendre les procès-verbaux et à rester au sein du comité.</p> <p>C. Pisani fait une deuxième proposition dans le sens que la prise des procès-verbaux continue à être rémunérée mais que le contenu soit dicté tout au long des séances, ainsi seules les décisions seront retenues.</p> <p>Les deux propositions sont votées mais le vote étant à égalité, il est tranché par le vice-président, D. Ludi.</p> <p><b>Décision :</b> La prise des procès-verbaux n'est plus rémunérée.</p> <p>Le comité remercie chaleureusement M. Merazzi de sa proposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• élection des deux vérificateurs aux comptes 2017 : Décision en Assemblée générale.</li> </ul> <p>10. <u>Divers</u></p> <p>Une discussion s'engage par rapport aux travaux de la route Suisse, le sujet est sensible mais pourrait faire office d'un débat au sein de l'ADER par rapport aux intérêts des commerçants que l'association défendrait.</p> <p><b>Décision :</b> Projet de lettre à la commune de Versoix élaboré par C. Pisani.</p> <p><b>Décision :</b> La nouvelle cotisation sera confirmée et passée au vote selon les statuts.</p> <p>1. M. Jaeggle : plaquette, ainsi que son forma. 2. Organiser présentation de Jean-Marc Leiser.</p> <p style="text-align: center;"><b>Prochaine séance : le mercredi 8 mars 2017</b></p> <p>16 février 2017/MM</p>	<p><b>CP</b></p>	